

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
14	18

CD

Date de la convocation
03 mars 2023

Objet de la délibération

DENOMINATION
DE
LA VOIRIE
DU
LOTISSEMENT
« LE CLOS
ST-VINCENT »

Délibération Affichée le
13/03/2023
Transmise en Préfecture le
13/03/2023

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 09 MARS 2023



DELIBERATION N° 32

DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-trois et le neuf mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- ↪ Mme GONZALVO Vanessa qui a donné procuration à Mme MATON Karine.
- ↪ Mme PERROTIN Karine qui a donné procuration à Mme CARIAT Christine
- ↪ M. PORTAL Jocelyn qui a donné procuration à M. CHANEAC Guy.
- ↪ M. SARTEL Jean-Michel qui a donné procuration à Mme MOUSSET Fabienne.
- ↪ Mme VILLANUEVA Christelle, absente excusée.

Mme CARIAT Christine a été nommée secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire ayant signalé l'intérêt de donner une dénomination officielle à la voie desservant le lotissement « Le Clos St-Vincent » et rappelant les conditions d'exercice du choix du conseil municipal.

Considérant qu'il y a lieu de donner suite à la mesure proposée ;

Considérant que les frais d'implantation et d'apposition des plaques indicatives peuvent être pris en charge par la commune ;

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et, après un échange de vues, par :
- 18 voix pour.

DECIDE que la voie figurant au plan annexé ci-après recevra la dénomination officielle suivante :

- ↪ Impasse le clos St-Vincent.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire
CARIAT Christine

Le Maire
MAZAUDIER Jean-Claude

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20230309-DE32-2023ADS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023

Affichage : 13/03/2023



LOTISSEMENT LE CLOS ST-VINCENT

